

**MUNICIPALITE DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL
MRC DE PIERRE-DE SAUREL
PROVINCE DE QUEBEC**

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement n° 501-2015

AVIS PUBLIC, est par la présente, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, qu'un règlement portant le **n° 501-2015** modifiant le règlement n° 498-2015 et concernant la circulation des véhicules hors route sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel et applicable par la Sûreté du Québec a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 11 janvier 2016.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS que ledit règlement n° 501-2015 est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel, ce 13^e jour de janvier 2016.

Maxime Dauplaise, M.A.P., g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier